

Question d'Europe
n°504
25 février 2019

La migration au cœur du sommet entre l'Union européenne et la Ligue des Etats arabes

Jean-Pierre Garson

Pour la première fois, un Sommet entre l'Union européenne et la Ligue des Etats arabes (LEA) a été consacré, en partie, à l'amélioration de la coopération dans le domaine de la maîtrise des flux migratoires et de la lutte contre les migrations irrégulières, notamment en provenance du continent africain. Ce Sommet s'est tenu à Charm el-Cheikh, à l'invitation des autorités égyptiennes, les 24 et 25 février 2019. L'historique des vagues migratoires, l'ampleur des flux, les effectifs d'immigrés et d'émigrés, le nombre de réfugiés et les caractéristiques des systèmes et des politiques migratoires dans les Etats membres de l'Union européenne et dans ceux de la Ligue des Etats arabes diffèrent profondément. Il en va de même, en général, pour les catégories d'entrées et les canaux migratoires empruntés par les migrants, les durées de séjour, les types de permis et les statuts octroyés aux immigrés dans les principaux pays de destination.

Au-delà de ces différences, le Sommet s'est ouvert dans un contexte géopolitique marqué par des incertitudes et des tensions au sein de la Ligue, conséquences des "printemps arabes", de la crise en Syrie, du conflit au Yémen et des rivalités politiques en Libye. L'accroissement du nombre de migrants en provenance d'Afrique subsaharienne et en "transit" principalement via l'Afrique du Nord, soulève des inquiétudes et se traduit parfois par des conflits avec les populations locales. Des clivages existent aussi au sein de l'Union européenne sur le sujet des migrations internationales. Ainsi, certains Etats membres (Autriche, Italie, Hongrie, etc.) ont ils récemment manifester la volonté de ne pas participer à des procédures de répartition par la Commission européenne de migrants secourus en mer et en situation de détresse. Ces incertitudes et ces clivages ont pesé sur le contenu des discussions, ainsi que sur les remarques et éventuelles recommandations, qui figurent dans le communiqué final de cette première réunion.

Pourtant, les enjeux des migrations internationales justifient une telle réunion car les Etats membres de l'Union européenne, comme ceux de la Ligue des Etats arabes comptent de nombreux immigrés parmi leurs résidents, ainsi qu'une partie de leurs citoyens, vivent à l'étranger. Au fil des vagues migratoires successives, tous ces migrants ont tissé des liens économiques et sociaux indissociables entre les pays d'origine et les pays de destination.

1. L'UNION EUROPÉENNE ET LA LIGUE DES ETATS ARABES : POUVOIR DE DÉCISION EN MATIÈRE DE MIGRATIONS INTERNATIONALES ET AMPLÉUR DES MIGRATIONS

L'Union européenne, qui compte 28 Etats membres (513 millions d'habitants), dispose, en raison de son intégration économique et politique, d'institutions et de représentants dotés d'un pouvoir politique de négociation et de décision sans commune mesure avec celui de la Ligue des Etats arabes (22 Etats, 424 millions d'habitants). En effet, la Ligue des Etats arabes est une organisation internationale au niveau régional, dont l'objectif principal est de défendre "l'unité de la nation arabe" et "l'indépendance de ses Etats membres", mais elle n'a pas le pouvoir de prendre des décisions politiques, résultant d'une intégration économique de ses membres comme c'est le cas pour l'Union européenne. Elle n'a pas non plus en son sein de pays ayant une monnaie commune, comme dans les 19 pays de la zone euro. La Ligue des Etats arabes dispose cependant d'instances politiques et économiques, de comités permanents spécialisés et d'agences qui ont permis au cours du temps de renforcer son influence auprès de ses membres ainsi que ses capacités d'analyse économique et politique, y compris dans le domaine des migrations internationales.

Il existe au sein de l'Union européenne des domaines de compétence sur le statut des immigrés, de leurs familles et de leurs enfants, ainsi que sur l'examen des demandes d'asile et l'octroi du statut de réfugié. De plus, il existe entre les Etats membres de l'Union européenne des engagements qui les lient pour tout ce qui concerne les ressortissants communautaires. La Commission européenne est là pour veiller à l'application de ces engagements. Cependant, la question des migrations internationales et notamment celle de la gestion des flux migratoires en provenance des pays tiers, reste en grande partie un domaine réservé, relevant plus de la souveraineté nationale que de la sphère restreinte des conditions dans lesquelles l'Europe dispose d'une priorité d'action (principe de subsidiarité). En témoigne la prédominance des relations bilatérales de chaque Etat membre avec les pays tiers, par exemple en matière de délivrance de visas, de migrations internationales à des fins d'emplois ou au titre du regroupement familial, sans parler des naturalisations, de la reconnaissance des diplômes ou de l'expérience professionnelle des immigrés. Le contrôle des frontières extérieures de l'espace européen, notamment pour les pays ayant signé les accords de Schengen, fait aussi l'objet d'une compétence partagée entre l'Union européenne et chacun de ses Etats membres. En ce qui concerne la Ligue des Etats arabes, chaque pays membre reste maître de sa politique migratoire et du contrôle de ses frontières.

Il y a dans l'Union européenne et dans la Ligue des Etats arabes de grands pays d'immigration, et dans le cas de cette dernière, de grands pays d'émigration. Selon les statistiques du département des Affaires économiques et sociales de l'ONU[1], le pourcentage d'immigrés (réfugiés inclus) en proportion de la population totale[2] atteint en 2017 des niveaux élevés dans les Emirats arabes unis (plus de 88%), suivis du Koweït (75,5%) et du Qatar (68%). Au sein de l'Union européenne, ce pourcentage est moins élevé : 46% au Luxembourg, 17% en Autriche et en Suède, plus de 12% en Allemagne, en Espagne et en France. En matière d'émigration, la Syrie est le pays de la Ligue des Etats arabes, qui en 2017 a le taux d'émigration le plus élevé (environ 20%), suivie du Liban (13%) et du Maroc (près de 11%). Par ailleurs, la majorité

des migrants internationaux algériens, marocains et tunisiens résident dans les Etats membres de l'Union européenne, notamment en France. Les Marocains sont en nombre important aussi en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie[3]. Les migrants internationaux égyptiens (plus de 6 millions) résident principalement dans les pays arabes, il en va de même pour les réfugiés palestiniens et les ressortissants jordaniens (ONU, 2018). Une partie importante des émigrés syriens résident en Jordanie et au Liban, une autre en Turquie, puis dans une moindre mesure en Europe, principalement en Suède et en Allemagne.

Dans les pays du Golfe, les migrants internationaux représentent des pourcentages de la population totale bien plus élevés que ceux qui prévalent dans les principaux pays d'immigration de l'Union européenne. Cela dit, dans les pays du Golfe, les migrants originaires des pays arabes ne représentent qu'environ 10% de tous les immigrés, contre près de 70% pour ceux qui viennent d'Asie du Sud et de l'Est. Il importe aussi de souligner qu'en Europe on a plus affaire à des migrations à caractère permanent, avec d'importants flux de migration familiale et la possibilité d'obtenir à moyen terme, pour les migrants qui le souhaitent, la nationalité du pays d'accueil. Dans les pays de la Ligue des Etats arabes, le système migratoire prédominant repose sur des migrations temporaires, essentiellement à des fins d'emploi. La possibilité pour les migrants de faire venir leur famille ou d'obtenir la nationalité des pays de destination reste très limitée.

2 . QUE PEUT-ON ESPÉRER SUITE AU SOMMET DE CHARM EL-CHEIKH ?

- *Quelques remarques préalables*

Pour que ce sommet porte ses fruits, il importe de reconnaître que les données statistiques disponibles dans les Etats membres de l'Union européenne sur les flux d'immigration montrent qu'au cours des deux dernières décennies les flux n'ont cessé d'augmenter dans un grand nombre de pays de l'espace européen. L'Europe n'est donc pas une forteresse migratoire, même si la mobilité intra-européenne s'est fortement accrue (comparée aux migrations en provenance des

1. *The International Migration Report 2017*, département des Affaires économiques et sociales, ONU, 2018.

2. Voir tableau 1

3. *Perspectives des migrations internationales*, OCDE, 2018.

pays tiers), suite à l'accession de nouveaux pays membres bénéficiant pleinement de la libre circulation et installation dans l'Espace communautaire européen.

Un autre constat s'impose. La notion de migrations de "transit" ne peut plus représenter l'élément de référence de la politique migratoire dans les pays où ce "transit" se transforme peu à peu en allongement de la durée de séjour. Pire encore, cette situation de transit, de moins en moins fluide, a alimenté les trafics en tous genres d'êtres humains et surtout les pertes par milliers en vies humaines dans les tentatives souvent infructueuses de traverser dans des embarcations de fortune la mer Méditerranée pour rejoindre les côtes européennes les plus proches. Ces drames humains imputés le plus souvent aux politiques migratoires restrictives des Etats membres de l'Union européenne interpellent aussi la responsabilité tant des pays dont ces migrants sont originaires, que les pays dits de "transit".

La "crise humanitaire" (2015-2016) a conduit à un afflux très important de demandeurs d'asile et de réfugiés en Europe, en Turquie (membre du Conseil de l'Europe, de l'OCDE et ayant le statut d'Observateur au sein de la Ligue des Etats arabes) et aussi dans certains pays arabes, notamment en Jordanie et au Liban[4]. En Turquie, 3,5 millions de Syriens au total ont bénéficié d'une protection temporaire avec le concours de l'Union européenne. Le Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés vient de publier les statistiques sur les effectifs de réfugiés dans le monde, près de 26 millions en 2017, dont 80 % résident dans les régions les moins développées[5]. En 2017, ils se répartissent comme suit : près de 15 millions en Asie, plus de 6 millions en Afrique, 3,5 millions en Europe et moins d'un million en Amérique du Nord. Les tendances des flux de réfugiés depuis 2010 indiquent que leur accroissement a été plus particulièrement marqué en Afrique, en Amérique du Nord et en Asie. A ces réfugiés, il convient d'ajouter les personnes déplacées qui ont quitté leur pays pour échapper à des persécutions politiques ou fuir des guerres civiles ou des conflits, des discriminations ethniques. En moyenne annuelle, entre 2013 et 2015, plus d'un million de demandes d'asile ont été enregistrées dans les pays de l'OCDE,

1,6 million en 2016 et 1,2 million en 2017. Les principaux pays d'accueil de ces demandes sont l'Allemagne, la Turquie, la France, l'Italie, la Suède, la Grèce et le Royaume Uni. En 2015 et 2016, 22% en moyenne de ces demandes venaient de migrants originaires de Syrie, 14% d'Afghanistan, 10% d'Irak et 3% du Nigeria.

Au-delà des tendances récentes des flux liés à la crise des migrations humanitaires, retenons avant tout le caractère irrégulier de la plupart des flux, les parcours dangereux empruntés par les migrants et les épreuves inhumaines traversées, pour ceux d'entre-deux qui ont survécu. Les participants invités à ce Sommet de l'Union européenne et de la Ligue des Etats arabes sont conscients de cette situation désastreuse, qui a conduit de nombreux candidats à l'émigration à partir dans des conditions inhumaines et fort coûteuses financièrement tout en prenant le risque de mourir. C'est tout le parcours migratoire qui est en cause : les raisons du départ, les mauvaises conditions de vie durant le trajet, l'irrégularité de la situation que le migrant connaîtra s'il arrive tant dans les pays de transit, qu'à bon port" en Europe, où il y aura là encore d'autres obstacles supplémentaires à surmonter en cas de maintien et de séjour en situation irrégulière dans le pays de destination. C'est pourquoi, pour la première fois, les migrations internationales ont été retenues comme un des thèmes principaux du Sommet.

- *Comprendre l'agenda du premier Sommet entre l'Union européenne et Ligue des Etats arabes*

L'agenda officiel du Sommet, publié une semaine avant la réunion, ne comprenait aucune indication particulière sous le point "migrations internationales", le champ était ouvert, non pour tenter de le "deviner" mais surtout pour l'inscrire, comme c'est l'objectif de cet article, dans une perspective plus structurelle des migrations et du développement. Cette approche permettrait de considérer non seulement l'esprit prévalant à l'organisation de cette première rencontre, mais aussi l'horizon futur. Il s'agirait d'une part de prévoir des agendas à venir en vue de l'ouverture d'un dialogue approfondi et constructif sur les migrations internationales et le développement, et d'autre part, et

4. Voir tableau 2.
5. UNHCR Mid-Year Trends 2018.

de reconnaître les migrations internationales comme un des aspects fondamentaux de l'intégration économique régionale, de la globalisation des économies et de la dynamique des populations pour le développement.

Bien qu'utile, un agenda ne reposant que sur une vision à court terme, ressemblerait à du déjà vu : contenir les candidats à l'émigration pour qu'ils n'empruntent pas des parcours aussi irréguliers que dangereux, voire mortels, y mettre un peu le prix en créant et cofinçant un plus grand nombre de centres de rétention à distance, aider financièrement les pays d'où proviennent ces personnes ayant décidé d'émigrer ou les pays par lesquels transitent les migrants, les aider enfin à combattre et à punir les trafiquant d'êtres humains et/ou les passeurs indécents. D'autres formes d'aides, sans doute conjoncturelles, pourraient récompenser financièrement les pays "actifs" en matière de lutte contre les "migrations de transit" et ceux qui sont déterminés à renforcer le contrôle de leurs frontières. Enfin, la question des inégalités de développement économique et celle des déséquilibres démographiques entre pays développés et en développement, figureraient sans doute aussi dans un agenda de court terme, alors même que le développement économique s'appréhende au mieux sur le moyen- et long terme, et que les candidats au départ, prêts à mourir pour rejoindre ce qu'ils considèrent comme « l'Eldorado », ne peuvent pas attendre la publication par leurs pays d'origine des meilleurs taux de croissance économique et de créations d'emplois.

- Quels agendas à venir ?

Une perspective plus structurelle des réunions au Sommet de l'Union européenne et de la Ligue des Etats arabes gagnerait à ne pas lier directement, au moins dans un premier temps, la question des migrations internationales à celle du développement et encore moins à celle de l'aide publique au développement. C'est peu dire que le co-développement envisagé comme moyen de mieux maîtriser les flux migratoires a échoué. Il importe d'aborder au fond la question des migrations internationales en tant que telle et de considérer celle du développement dans ses aspects

déterminants, et pas uniquement ceux liés aux migrations internationales. La question d'une politique migratoire encourageant et facilitant les migrations régulières, et l'inscription du développement économique pourraient être au cœur des discussions à venir.

- Pour une politique migratoire accordant plus de droits aux immigrés et facilitant les migrations régulières

Pour avancer dans le dialogue sur les migrations avec l'Union européenne, la Ligue des Etats arabes pourrait s'inspirer de ce qui se fait en matière d'information sur les migrations internationales au sein de la Commission européenne via Eurostat, ou bien à travers le système d'observation permanente des migrations internationales (SOPEMI) pour les pays de l'OCDE. La Ligue des Etats arabes pourrait être aidée par l'Union européenne et l'OCDE à inviter ses Etats membres à mettre en place un système de suivi des mouvements et des politiques migratoires avec des outils statistiques et des analyses qui seraient très utiles maintenant que les pays de "transit" sont devenus des pays d'immigration. Ce serait un premier pas vers des échanges constructifs, non seulement entre pays membres de la Ligue des Etats arabes mais aussi avec des Etats membres de l'Union européenne et de l'OCDE, qui pourraient être associés à ce système d'observation et de suivi des mouvements et des politiques migratoires dans les pays de la Ligue des Etats arabes. Ce suivi porterait d'abord sur un nombre limité de pays et se limiterait provisoirement aux migrations de travail. Il pourrait bénéficier du soutien du Bureau international du travail (BIT) et de l'Organisation arabe du travail (OAT).

On pourrait aussi promouvoir une réflexion commune sur le statut juridique des immigrés en passant progressivement d'une situation précaire (ou de "transit") à un statut de migrant temporaire, avec un permis de séjour et de travail ; et, plus tard, par exemple à la possibilité de regroupement familial et l'octroi de plus de droits aux enfants d'immigrés. Ces discussions pourraient s'appuyer sur ce qui existe déjà dans certains pays arabes de manière à avancer dans ce domaine en ayant une meilleure connaissance de ce qui

se fait dans ces pays pour les travailleurs immigrés en situation régulière. Il en va de même pour la protection sociale des immigrés. Des Etats membres ont été dans le passé de grands pays d'émigration (Italie, Espagne, Portugal, Irlande) et ont défendu activement les droits de leurs citoyens résidant à l'étranger. Voilà de quoi nourrir des discussions dans les sommets à venir après des travaux en commission mixte ou dans des groupes de travail conjoints.

Autre domaine qui pourrait se révéler très fructueux, celui de la coopération en matière de lutte contre les migrations irrégulières et contre les multiples raisons qui conduisent à ce que des migrants privés de droit soient condamnés à rester longtemps dans la clandestinité avec tous les risques et conséquences que cela implique, y compris en matière de sécurité. C'est un sujet commun aux Etats membres de l'Union européenne et à ceux de la Ligue des Etats arabes. Les expériences dans ce domaine sont riches d'enseignements et les bonnes pratiques pourraient aider à chasser les mauvaises[6]. Une fois de plus, il s'agit d'aller progressivement vers des avancées, comme permettre aux travailleurs immigrés en situation régulière de changer d'employeur ou de région, mais aussi limiter et simplifier les démarches administratives liées au renouvellement des titres de séjour et/ou de travail, qui conduisent parfois certains migrants en situation régulière à sombrer dans la clandestinité. Pourquoi ne pas procéder aussi sous certaines conditions, à des procédures exceptionnelles de régularisation des migrants en situation irrégulière ? La lutte contre les employeurs indéliçables fait aussi partie des mesures à même de combattre l'emploi illégal d'étrangers.

Finalement l'ensemble de ces mesures accompagnerait une politique migratoire clairement affichée, visant à maîtriser les flux migratoires tout en facilitant les migrations régulières.

3. LE DÉVELOPPEMENT AU CŒUR DES DISCUSSIONS : DOMAINES PRIORITAIRES

Souvent, le thème du développement est abordé sous l'angle du « donnant-donnant », liant, par exemple, l'aide publique

au développement à la maîtrise des flux migratoires. Cette approche ressemble à celle des « vases communicants », qui prévaut lorsque l'on analyse le développement et les migrations comme des phénomènes purement démographiques. Une forte croissance de la population dans un pays en développement s'apparente alors à une « bombe démographique », qui va créer de la « pression migratoire » et donc des flux incontrôlables à destination des pays développés. C'est la même chose lorsque, dans certains pays, l'immigration est souvent présentée comme la solution au déclin démographique, ce qui donne lieu à des discours sur les « vagues déferlantes chargées de migrants » à venir. Dans tous ces mécanismes alarmants, le développement pourrait être au cœur des discussions, à condition de renforcer la coopération internationale pour l'intégration économique entre les pays des deux espaces concernés, pour accorder plus d'attention à la santé, à l'emploi des jeunes et à la mobilisation des ressources financières, afin d'accélérer le développement et réduire les déséquilibres économiques.

- L'intégration économique régionale peut progresser au sein même des pays arabes et se renforcer entre ces pays et ceux de l'Union européenne.

Il existe des accords commerciaux de libre-échange entre l'Union européenne et quelques pays arabes. Vont-ils dans le sens d'une véritable intégration économique régionale ? Le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle peut lui aussi figurer à l'ordre du jour d'agendas futurs en raison de mouvements importants d'étudiants internationaux entre les deux espaces et via les migrations à des fins d'emplois. Il est possible là aussi de dresser des bilans et de dessiner des perspectives sur la reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger, l'accès au marché du travail des étudiants dans les pays où ils ont poursuivi leurs études. Souvent ces questions sont traitées dans le « paquet migratoire » alors qu'elles pourraient faire l'objet d'analyses et de discussions indépendamment des mouvements migratoires récents ou passés, dans une perspective liée aux besoins en main-d'œuvre pour le développement économique entre les deux parties. Il en va de même pour les échanges de personnels entre des entreprises, mais aussi au sein d'entreprises et de leurs filiales à l'étranger, les échanges de professeurs, de chercheurs et de stagiaires. De nombreux programmes existent pour faciliter le retour des

6. European Migration Network, *Illegal employment of third-country nationals in the European Union*, Commission européenne, 2017.

migrants qualifiés et mobiliser les compétences des diasporas pour le développement économique des pays d'émigration. Tous ces échanges contribuent au développement économique et à l'intégration économique régionale.

Trois autres domaines pourraient faire l'objet d'une coopération renforcée entre l'Union européenne et la Ligue des Etats arabes, et au-delà avec les pays d'Afrique subsaharienne. Ils ont des liens étroits avec le développement économique et renvoient aussi aux migrations internationales : la santé, l'emploi et les transferts de fonds des migrants vers leur pays d'origine.

- La santé

Ce domaine de coopération pourrait couvrir l'ensemble des professionnels de santé ainsi que les infrastructures liées : hôpitaux, centres de soins et de planning familial et coûts des médicaments. Par exemple, l'exode des personnels qualifiés de santé, non seulement nuit au développement économique des pays qui en sont victimes mais freine aussi les possibilités de retour des migrants et de leurs familles dans leur pays d'origine. Autre exemple, les faibles moyens consacrés au planning familial ne permettent pas de réduire le taux élevé de mortalité infantile, ni d'offrir la possibilité de mettre en place une politique choisie de contrôle des naissances.

- L'emploi des jeunes.

La situation et les perspectives démographiques sont fondamentalement différentes entre l'Afrique, par exemple, et l'Europe. En 2017, les jeunes de moins de 15 ans représentent plus de 40% de la population africaine et les personnes âgées de plus de 65 ans 3%, contre respectivement 16% et 18% en Europe. A l'horizon 2050, la population africaine pourrait doubler, passant de 1,25 milliard en 2017 à 2,57 milliards, alors que celle de l'Europe diminuerait de 1,2% pour descendre à 736 millions, contre 745 millions en 2017[7]. L'emploi des jeunes est un sujet très préoccupant, qui nécessite une mobilisation internationale et des moyens financiers importants, sachant que les écarts de revenus entre, d'une part, les pays riches au sein de l'Union européenne et des pays arabes et, d'autre part, les pays moins développés parmi certains pays arabes et ceux d'Afrique subsaharienne, sont gigantesques. Par exemple, le revenu national brut (RNB en \$ et en parité de pouvoir d'achat) par habitant avoisine

58 000\$ aux Etats-Unis, 40 000\$ en moyenne dans l'Union européenne, 124 000\$ au Qatar, 55 760\$ en Arabie Saoudite, mais seulement 4 290\$ au Soudan, 3 130\$ au Yémen, 1 730\$ en Ethiopie et 730\$ en République démocratique du Congo (Pison, 2017). Ces inégalités de revenus ne signifient pas que les pays les plus pauvres n'ont pas de richesses, mais seulement que ces richesses ne sont pas toujours exploitées pour le bénéfice de l'ensemble de la population, et notamment des jeunes. D'autres inégalités sont révélées par l'indice de développement humain[8].

Les faibles perspectives d'emploi et les fortes inégalités de revenus figurent parmi les facteurs déterminants de la décision d'émigrer, notamment parmi les jeunes.

- La mobilisation et le transfert des ressources financières pour le développement.

Les transferts de fonds envoyés par les migrants (remittances) vers leur pays d'origine représentent des flux financiers importants et des ressources en devises fortes pour de nombreux pays d'émigration[9]. La plupart des études montrent que l'impact de ces transferts sur le développement économique est faible, même si l'argent des émigrés contribue à réduire le niveau de pauvreté. Cela s'explique par des opportunités d'investissement insuffisantes ou trop risquées. Le manque de confiance dans les institutions financières et bancaires freine aussi les initiatives. Quoi qu'il en soit, les transferts de fonds peuvent aider au développement économique mais ne peuvent pas se substituer à d'autres mesures de gouvernance économiques et de valorisation des ressources humaines, bien plus déterminantes pour le développement économique. Parmi les pays de la Ligue des Etats arabes, c'est l'Egypte, qui, en valeur absolue, reçoit le montant le plus élevé de transferts de fonds (près de 26 milliards \$ en 2018), suivie du Liban et du Maroc (respectivement 7,8 et 7,4 milliards \$). Dans le cas de l'Egypte et de la Jordanie, ces transferts représentent un peu plus de 10% du PIB. En Afrique subsaharienne, le niveau des transferts est nettement moins élevé (sauf au Nigéria, 25,7 milliards \$) mais dans des pays comme la Gambie, les Comores, le Lesotho et le Sénégal, les transferts représentent en 2018 respectivement 20,5%, 19,3%, 14,8%, et 13,6% du PNB.

De manière "lancinante", la question du coût, parfois très élevé, exigé pour effectuer des transferts est régulièrement

7. PISON Gilles "Tous les pays du monde", Population et Sociétés, INED, numéro 547, 2017.

8. Rapport sur le développement humain, PNUD, 2018.

9. Migration et Développement, Brief n°30, Banque mondiale, décembre 2018.

évoquée comme un des sujets à l'ordre du jour en matière de coopération internationale entre les pays d'où les migrants envoient leurs économies et ceux à qui elles sont destinées.

Il faut noter que les migrants sont prêts à payer un coût élevé aux institutions effectuant ces transferts (par exemple Western Union, MoneyGram, Ria, etc.) plutôt que d'emprunter les circuits officiels moins sûrs et moins efficaces. L'Union européenne et la Ligue des Etats arabes peuvent se mobiliser pour renforcer la fiabilité des circuits officiels des transferts de fonds, signer des accords entre les Banques centrales ainsi qu'entre les banques privées, donner un plus large écho aux bonnes pratiques et gagner la confiance des migrants envers les circuits financiers nationaux, pas seulement pour la bancarisation des migrants, mais aussi pour des investissements dans leur pays d'origine. Parallèlement, les migrants utilisent de plus en plus les outils du numérique. Une grande partie des migrants « connectés » utilisent les nouveaux services de virement via leur téléphone mobile. Les ordres du jour des agendas à venir des sommets entre l'Union européenne et la Ligue des Etats arabes en matière de migrations internationales et en ce qui concerne les transferts de fonds ne pourront ignorer ces modes de transferts en usage par les « migrants 2.0 ».

La coopération internationale dans le domaine des migrations internationales et du développement économique fait partie

des objectifs d'une mondialisation des économies plus humaine et plus soucieuse du respect des droits de l'homme. Il est souhaitable qu'elle soit plus porteuse de paix et de sécurité dans un contexte d'intégration économique régionale visant un développement économique plus équilibré. Si le premier Sommet entre l'Union européenne et la Ligue des Etats arabes saura s'inscrire dans une perspective de moyen terme, s'il permet de fixer des objectifs précis, ambitieux et réalistes à atteindre, s'il prône, enfin, le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des migrations et du développement, alors ce premier Sommet en appellera d'autres.

Jean-Pierre Garson

économiste, a été Chef de la Division migrations internationales au sein de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE (1988-2011). Depuis janvier 2012, il est Maître de conférences à Sciences Po (Paris School of International Affairs), chargé avec Jean-Christophe Dumont du séminaire « Economics of International Migration and Development: Challenges and Prospects ». Il possède un diplôme d'études approfondies en sciences économiques de l'Université de Paris I. Il est diplômé du Centre d'études des communautés européennes (option économie) de cette même université et de l'Institut d'études du développement économique et social (IEDES).

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.

ANNEXES

TABLEAU 1

Les dix pays de la Ligue des Etats arabes et de l'Union européenne avec le pourcentage le plus élevé de migrants internationaux par rapport à la population totale (2017)

| Pays | % | Pays | % |
|---------------------|------|-------------|------|
| Emirats arabes unis | 88,4 | Luxembourg | 65,1 |
| Koweït | 75,5 | Autriche | 19,0 |
| Qatar | 68,0 | Suède | 17,6 |
| Bahreïn | 48,4 | Irlande | 16,9 |
| Oman | 44,7 | Norvège | 15,1 |
| Arabie saoudite | 37,0 | Allemagne | 14,8 |
| Jordanie | 33,3 | Royaume-Uni | 13,4 |
| Liban | 31,9 | Espagne | 12,8 |
| Libye | 12,4 | France | 12,2 |
| Syrie | 5,5 | Pays-Bas | 12,1 |

Source : ONU, 2018

TABLEAU 2

Pays de la Ligue des Etats arabes, de l'Union européenne et d'Amérique du Nord avec le plus grand nombre de réfugiés en 2010 et 2017 (en milliers)

| Pays | 2010 | 2017 | Pays | 2010 | 2017 |
|----------|------|------|------------|------|------|
| Jordanie | 2372 | 2928 | Allemagne | 594 | 1256 |
| Liban | 462 | 1558 | France | 280 | 354 |
| Syrie | 1481 | 662 | Etats-Unis | 264 | 815 |
| Yémen | 190 | 274 | Canada | 155 | 155 |

Source : UNHCR, 2018